



Mise en demeure du rsi pour la muti

Par **dbulle**, le **11/10/2010 à 16:57**

Bonjour,

J'ai clôturé ma société au mois d'Aout 2007. Après avoir fait toutes les démarches auprès de la MUTI, RSI et de l'URSSAF, il me restait une dette à payer à l'URSSAF. J'ai pu étaler cette dernière est courant 2008 tout était ok.

Voilà qu'aujourd'hui octobre 2010 je reçois une lettre du RSI (daté de septembre) me stipulant que j'ai une dette. Cette dernière serait en fait un passif de la MUTI. Bon alors ok première nouvelle, mais surtout les dettes remontent à 2006 et 2007. Je suis de bonne fois et je ne souhaite pas contre dire le RSI mais je n'ai jamais eu connaissance de cette dette ni à la clôture de ma société ni durant toutes ses années.

Bref je désire savoir plusieurs choses. Premièrement ces dettes on plus de trois ans et donc peut t on encore me les réclamer ? Si non que dois je faire.

Merci de votre aide